

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

SA COLLE



Distr.
GENERALE

S/4183
4 mai 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 2 mai 1959 aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen depuis la publication de l'exposé succinct relatif à la semaine qui s'est terminée le 25 avril 1959 (S/4182).
